



4 – RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Article 4.1: Prescriptions Générales (Compétitions FIA Karting & Compétitions Internationales)

Article 4.2: Prescriptions Spécifiques (Compétitions FIA Karting)

L'Annexe FFSA prévaut sur le Règlement CIK-FIA.

Les parties barrées (abc) et surlignées en gris (abc) ne s'applique pas en épreuves FFSA.

La Fédération Française du Sport Automobile appliquant la Réglementation Internationale, le terme FFSA peut se substituer à toute mention de la CIK-FIA et/ou de l'ASN dans le présent règlement.

4.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES (COMPÉTITIONS FIA KARTING & COMPÉTITIONS INTERNATIONALES)

1) Objectifs

La COMMISSION INTERNATIONALE DE KARTING-FIA (ci-après désignée «CIK-FIA») est une Commission spécialisée de la FIA régie par les Statuts de la FIA et le Règlement Intérieur de la FIA.

Le contrôle et la bonne marche des Compétitions internationales (ci-après dénommées «Compétitions») pour les véhicules dénommés «karts» devront être assurés dans chaque pays par l'Autorité Sportive Nationale («ASN») détenant le pouvoir sportif en vertu de son affiliation à la FIA.

2) Prescriptions Sportives

2.1 - Application des Prescriptions Générales

Tous les Règlements Particuliers des Compétitions inscrites au Calendrier Sportif International de la CIK-FIA doivent être conformes au Code Sportif International (ci-après dénommé «le Code») et à ses Annexes, aux Bulletins Officiels de la FIA et de la CIK-FIA et aux présentes Prescriptions Générales («les Prescriptions»).

2.2 - Statut des Compétitions

Toute Compétition doit être inscrite au Calendrier Sportif International de la CIK-FIA, dans le respect du Code.

2.3 - Karts admis

2.3.1 - Ne peuvent être admis à une Compétition que les karts conformes au Règlement Technique de Karting de la CIK-FIA, au Règlement de Reconnaissance ou, à défaut, à tout règlement de l'ASN concernée, soumis à l'approbation de la CIK-FIA. Les prescriptions de sécurité de la CIK-FIA doivent toujours être d'application (Article 3 du Règlement Technique de la CIK-FIA, Sécurité des Karts et des Equipements).



2.3.2 - Dans toutes les Compétitions inscrites au Calendrier Sportif International FIA Karting (Superkart excepté), il est obligatoire d'utiliser l'équipement suivant avec une homologation CIK-FIA valide :

- châssis ;
 - éléments de carrosserie (panneaux avant, carénages avant, kits de montage de carénage avant, carrosserie latérale et protections des roues arrière) ;
 - pneus (pour les classes Junior - pneus Option / pour les classes Senior - pneus Option ou Prime).
- La liste des équipements homologués par la CIK-FIA est disponible sur le site web de la CIK www.cikfia.com.

Si l'ASN organisant la Compétition Internationale (Superkart excepté) concernée demande d'utiliser des moteurs non homologués par la CIK-FIA, les performances des moteurs des classes Junior et Senior utilisés dans cette Compétition ne doivent pas dépasser celles des moteurs concernés homologués par la CIK-FIA. Par conséquent, l'ASN organisant la Compétition Internationale concernée doit soumettre au bureau de la CIK-FIA une fiche technique contenant toutes les informations techniques des moteurs concernés.

2.3.3 Carénage avant et kit de montage de carénage avant

Dans toutes les Compétitions inscrites au Calendrier Sportif International de la CIK-FIA (Superkart excepté), l'utilisation d'un carénage avant homologué et du kit de montage de carénage avant homologué est obligatoire.

A partir des Manches Qualificatives jusqu'à la Phase finale, chaque Pilote doit entrer dans le parc d'assistance «Départ» - Pré-grille avec le carénage avant détaché de son kart. Le Mécanicien ou le Pilote lui-même doit monter le carénage avant dans le parc d'assistance «Départ» - Pré-grille sous la supervision d'un Commissaire Technique.

Pendant les Manches Qualificatives et la Phase finale, il est uniquement autorisé d'installer le carénage avant dans la Zone de réparation.

La Zone de réparation sera fermée à partir du moment où le panneau « Dernier tour » est présenté aux Pilotes.

Installation du « Carénage avant »

Le carénage avant (installé à l'aide du kit de montage de carénage avant) doit être en position correcte à partir des Manches Qualificatives jusqu'à la Phase finale, tel que décrit dans le Dessin Technique n° 2d.

Le drapeau noir à disque orange ne sera pas présenté à un Pilote si son carénage avant n'est plus en position correcte. Si les Commissaires Techniques/Juges de Fait indiquent, après les Manches Qualificatives et les courses de la Phase finale, que le carénage avant sur un ou plusieurs karts n'était plus dans la bonne position au moment où le « drapeau à damier noir et blanc » était agité et où le(s) kart(s) concerné(s) franchissait(aient) la ligne d'arrivée, une pénalité en temps de 5 secondes sera dans tous les cas infligée automatiquement par les Commissaires Sportifs au(x) Pilote(s) concerné(s).

Cette décision n'est pas susceptible d'appel. Les Concurrents concernés ne sont pas invités à signer les documents de décision.



S'il est constaté/prouvé qu'un Pilote ou un tiers a remis en place intentionnellement un carénage avant qui n'était pas correctement positionné pendant le dernier tour ou après que le «drapeau à damier noir et blanc» a été agité, le Pilote concerné sera disqualifié de la Compétition.

2.4 - Inscription des Compétitions

Les Compétitions ne peuvent se dérouler que sur un circuit homologué par la CIK-FIA, détenant une licence circuit appropriée aux types de karts utilisés dans le cadre de ces Compétitions.

À condition qu'une Compétition réponde en tous points aux dispositions du Code et de ses Annexes, la CIK-FIA l'inscrira au Calendrier Sportif International de la CIK-FIA sur demande de l'ASN concernée.

Au cas où une ASN déléguerait son organisation à un tiers, l'ASN demeurerait responsable vis-à-vis de la CIK-FIA en ce qui concerne le respect de tous les règlements.

Le Calendrier des Championnats, Coupes et Trophées FIA Karting sera préparé chaque année par le Groupe de Travail «Règlements sportifs - Calendrier – Championnats» et sera soumis à la CIK et au Conseil Mondial du Sport Automobile pour approbation.

Tout litige résultant du travail du Groupe de Travail «Règlements sportifs - Calendrier – Championnats » sera réglé par la CIK, dont les décisions sont toujours soumises au contrôle du Conseil Mondial du Sport Automobile de la FIA. Conformément aux Statuts et au Code, la juridiction compétente pour trancher les litiges en dernier ressort est la Cour d'Appel Internationale (CAI) de la FIA.

Les ASN s'engagent à adopter et à développer dans leur pays les classes des catégories internationales fixées par la CIK-FIA. Elles pourront établir des catégories dites «Nationales de Promotion» ayant une réglementation particulière découlant de critères techniques et économiques propres au pays considéré.

Ces catégories devront favoriser l'accès des Pilotes aux catégories internationales et respecter les exigences techniques de la CIK-FIA en matière de sécurité.

2.5 - Déplacement ou annulation d'une Compétition

~~A. Le déplacement ou l'annulation d'une Compétition doivent être notifiés par écrit par l'ASN à la CIK-FIA au moins trois mois avant la date prévue pour la Compétition. Dans ce cas, un droit de déplacement égal à 15% du droit d'inscription de la Compétition au Calendrier Sportif International de la CIK-FIA ou un droit d'annulation de 10% de ce droit sera exigé.~~

~~B. Si l'avis de déplacement ou d'annulation est communiqué par l'ASN à la CIK-FIA moins de trois mois avant la date prévue pour la Compétition, il sera réclamé à l'ASN un droit de déplacement ou d'annulation égal à 15% du droit d'inscription.~~

2.6 - Publication du Règlement Particulier

A. Les Organismes sont tenus d'indiquer dans leur Règlement Particulier s'il existe des problèmes d'importation de karts de compétition ou de pièces détachées, et les mesures à prendre pour limiter les problèmes ainsi rencontrés.



B. Toute modification ou disposition supplémentaire apportée au règlement d'une Compétition doit être introduite dans le respect du Code, par l'inclusion d'additifs numérotés et datés qui deviendront partie intégrante du Règlement Particulier de la Compétition.

2.7 - Pilotes admis

Pour participer à une Compétition, tout Pilote doit être en possession d'une Licence Internationale de Concurrent/Conducteur (Article 9.1 du Code) valable pour le Karting et pour l'année en cours, délivrée par l'ASN affiliée à la FIA, ainsi que de l'autorisation préalable de cette ASN si elle n'est pas organisatrice (Article 3.9 du Code).

Les licences de Concurrents ne pourront en aucun cas être délivrées à des personnes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité légale leur conférant entière capacité juridique.

2.8 - Acceptation des engagements

Dans son Règlement Particulier, l'Organisateur peut stipuler le nombre minimal de karts engagés; si ce nombre n'est pas atteint, l'Organisateur est en droit d'annuler la Compétition.

2.9 - Conditions générales

A. Il incombe au Concurrent d'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement observent toutes les dispositions du Code, du Règlement Technique et du Règlement Sportif. Si un Concurrent est dans l'impossibilité d'être présent en personne à la Compétition, il doit désigner son représentant par écrit. À tout moment d'une Compétition, la personne chargée d'un kart engagé est responsable conjointement et solidairement avec le Concurrent du respect de l'ensemble des dispositions du Code et de la réglementation CIK-FIA.

B. Les Concurrents doivent assurer que leurs karts respectent les conditions de conformité et de sécurité pendant toute la durée des essais et de la course.

C. Toutes les personnes concernées de quelque façon que ce soit par un kart engagé ou se trouvant pour toute autre raison dans la zone du Paddock, des Parcs d'Assistance ou sur la piste, doivent porter à tout moment un laissez-passer approprié.

2.10 - Vérifications Techniques et Sportives

A. Pendant les Vérifications Techniques et Sportives préliminaires, qui interviendront aux dates et lieux précisés dans le Règlement Particulier de la Compétition, le Pilote et le Concurrent devront tenir disponibles tous les documents et informations exigés.

B. Les Pilotes et Concurrents qui n'auront pas respecté les limites de temps imposées ne seront pas autorisés à participer à la Compétition, sauf dérogation accordée par les Commissaires Sportifs dans des circonstances particulières.

C. Il ne pourra être exigé d'un Concurrent, d'un Pilote ou de toute autre personne concernée par un kart, qu'il signe une décharge ou tout autre document qui n'aurait pas été préalablement approuvé par la CIK-FIA.

D. Le Directeur de Course ou le Médecin Chef peut demander à un Pilote de se soumettre à un examen médical à tout moment d'une Compétition.



E. Aucun kart ne pourra prendre part à une Compétition tant qu'il n'aura pas été contrôlé par les Commissaires Techniques.

F. Les Commissaires Techniques peuvent à tout moment d'une Compétition:

- a) vérifier la conformité du kart ou de l'équipement du Pilote,
- b) exiger qu'un kart soit démonté par le Concurrent pour s'assurer que les conditions d'admission ou de conformité sont pleinement respectées,
- c) demander à un Concurrent de leur fournir tel échantillon ou telle pièce qu'ils pourraient juger nécessaires.

G. Tout kart qui, après avoir été approuvé par les Commissaires Techniques, est démonté, modifié ou réparé de telle manière que cela puisse affecter sa sécurité ou mettre en question sa conformité, ou qui est impliqué dans un accident avec des conséquences similaires, doit être présenté de nouveau aux Commissaires Techniques pour approbation.

H. Le Directeur de Course peut demander que tout kart impliqué dans un accident soit arrêté et contrôlé.

I. Les contrôles et Vérifications Techniques seront effectués par des officiels dûment désignés qui seront responsables de l'organisation des Parcs d'Assistance et/ou du Parc Fermé et qui seront seuls autorisés à donner des instructions aux Concurrents.

~~J. Les Commissaires Sportifs publieront les résultats pour chaque kart vérifié et, à la demande, les mettront à la disposition des autres Concurrents. Ces résultats ne comprendront pas de données chiffrées particulières sauf en ce qui concerne l'analyse du carburant.~~

~~K. La présentation d'un kart aux Vérifications Techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité.~~

~~L. Chaque Pilote recevra lors des Vérifications Sportives un «Passeport Technique». Tous les détails relatifs au matériel complet doivent être inscrits sur ce formulaire avant qu'il ne soit présenté aux Vérifications Techniques. Un «Passeport Technique» incomplet sera refusé.~~

~~M. Les numéros de course et les signes publicitaires éventuels devront être en place sur le kart lors de la présentation du matériel aux Vérifications Techniques.~~

N. Un Pilote ne pourra changer son matériel après que celui-ci ait été identifié lors des Vérifications Techniques.

O. Des systèmes de mesure du régime maximum et/ou de contrôle du fonctionnement de l'embrayage pourront être utilisés dans les catégories où des limites de régime et/ou de fonctionnement de l'embrayage sont prescrites. Ils devront être installés dans le strict respect des instructions y afférentes.

P. Sur décision des Commissaires Sportifs, les Commissaires Techniques pourront interchanger l'allumage des Concurrents contre celui fourni par la CIK ou par l'ASN concernée. L'allumage de substitution devra être de la même marque et du même modèle que celui utilisé par le Concurrent concerné.



2.11 - Accès à la piste

Seuls les Officiels prévus dans l'organigramme du Règlement Particulier de la Compétition auront le droit d'accéder à la piste.

Les représentants de la presse ne pourront accéder à la piste que s'ils en ont fait la demande expresse auprès de l'Organisateur et qu'ils en ont obtenu l'autorisation. Il leur faudra en outre respecter les consignes de sécurité dictées par les Officiels.

2.12 - Carburant

Le carburant utilisé devra être conforme aux prescriptions du Règlement Technique (Article 2.21 des Prescriptions Générales du Règlement Technique).

2.13 - Parc Fermé

A. Seuls les Officiels chargés des contrôles peuvent pénétrer dans le Parc Fermé. Aucune intervention de quelque nature que ce soit ne peut y être effectuée sans l'autorisation de ces Officiels.

B. Dès présentation du drapeau à damier (Arrivée), la réglementation du Parc Fermé s'appliquera à la zone comprise entre la Ligne d'Arrivée et l'entrée du Parc Fermé.

C. Le Parc Fermé devra être suffisamment grand et protégé pour assurer qu'aucune personne non autorisée ne puisse y accéder.

2.14 - Sécurité générale

A. Il est strictement interdit aux Pilotes de conduire leur kart dans la direction opposée à celle de la course, à moins que cela ne soit strictement nécessaire pour dégager le kart d'une position dangereuse.

B. Pendant les Essais Libres (suivant la réglementation des championnats concernés), les Essais Qualificatifs, les Manches Qualificatives et les courses de la phase finale, les Pilotes ne peuvent utiliser que la piste et doivent à tout moment observer les dispositions du Code relatives au pilotage sur circuit. Le circuit est défini par les lignes blanches délimitant la piste des deux côtés. Les Pilotes sont autorisés à emprunter toute la largeur de la piste entre ces lignes. Si les quatre roues d'un kart se trouvent à l'extérieur de ces lignes, le kart est considéré comme étant sorti de la piste.

C. Pendant les Essais Libres (suivant la réglementation des championnats concernés), les Essais Qualificatifs, les Manches Qualificatives et les courses de la phase finale, un kart qui s'arrête doit être dégagé de la piste le plus rapidement possible afin que sa présence ne constitue pas un danger ou ne gêne pas les autres Pilotes. Si le Pilote est dans l'impossibilité de dégager le kart d'une position dangereuse en le conduisant, il est du devoir des Commissaires de Piste de lui prêter assistance; toutefois, si le kart redémarre grâce à une telle assistance, il sera disqualifié du classement des Essais Qualificatifs ou de la course au cours desquels cette assistance aura été fournie. Sauf raison médicale ou de sécurité, le Pilote doit obligatoirement rester à proximité de son kart jusqu'à la fin des Essais Libres, des Essais Qualificatifs, de la Manche Qualificative ou des courses de la phase finale.

Dans le cas d'une séance d'Essais courue en deux parties séparées par un intervalle, tous les karts abandonnés sur le circuit lors de la première partie doivent être rapportés au Parc d'Assistance pendant l'intervalle et peuvent prendre part à la deuxième partie des Essais.



D. Toute réparation à l'aide d'outillage est interdite en dehors de la Zone de Réparations. Il est interdit d'embarquer à bord du kart tout outillage et/ou toutes pièces de rechange. Le Pilote ne pourra recevoir une assistance que dans la Zone de Réparations déterminée par le Règlement Particulier ou lors du Briefing.

E. Dans le cas où les ravitaillements en carburant sont autorisés, ils ne peuvent être pratiqués que dans une zone prévue à cet effet.

F. Sauf dans les cas expressément prévus par le Règlement ou par le Code, personne, à l'exception du Pilote, n'est autorisé à toucher un kart arrêté à moins qu'il ne se trouve dans la Zone de Réparations.

G. Quand la piste est fermée par la Direction de Course pendant et après les Essais, et après l'arrivée jusqu'à ce que tous les karts concernés, mobiles ou non, soient arrivés au Parc d'Assistance «Arrivée» ou au Parc Fermé, personne n'est autorisé à accéder à la piste excepté les Commissaires de Piste dans l'exécution de leur mission et le Pilote lorsqu'il conduit.

H. Pendant les Essais Libres (suivant la réglementation des championnats concernés), les Essais Qualificatifs, les Manches Qualificatives et les courses de la phase finale, le kart ne peut être remis en marche que par le Pilote lui-même, sauf s'il repart de la Zone de Réparations. Le Pilote ne pourra recevoir aucune aide extérieure sur la piste pendant le déroulement d'une Compétition, excepté en Zone de Réparations, qu'il ne pourra regagner que par ses propres moyens.

Il est interdit au(x) pousseur(s) d'aider le Pilote après le franchissement de la ligne tracée à la sortie de la Pré-Grille.

I. Une limitation de vitesse peut être imposée sur la voie des stands et la Zone de Réparations pendant les Essais, les courses et les Tours de Formation. Tout Pilote dépassant cette limitation se verra infliger une pénalité prévue dans le Règlement ou le Code.

J. Si un Pilote est confronté à des problèmes mécaniques pendant les Essais, les Manches Qualificatives ou les Courses de la phase finale, il doit évacuer la piste dès que possible pour des raisons de sécurité.

K. Si un Pilote est impliqué dans une collision, il ne doit pas quitter le circuit sans l'accord des Commissaires Sportifs.

L. Aucun Pilote ne pourra quitter la Zone de Réparations sans y avoir été invité par les Commissaires de Piste.

M. Les instructions officielles seront transmises aux Pilotes au moyen des signaux prévus par le Code. Les concurrents ne doivent pas utiliser de drapeaux semblables à ceux-ci de quelque manière que ce soit.

N. Tout Pilote ayant l'intention de quitter la piste, de rentrer au Parc d'Assistance ou de s'arrêter en Zone de Réparations en manifestera l'intention en temps utile et s'assurera qu'il peut le faire sans danger.



O. En cours de Compétition et sur ordre du Directeur de Course ou du Directeur d'Épreuve, le Pilote qui se trouvera en infraction vis-à-vis du Règlement Technique, sauf au dernier tour, devra s'arrêter en Zone de Réparations et remédier à cette non-conformité avant de reprendre la piste.

P. Lorsqu'ils participent aux Essais Libres (suivant la réglementation des championnats concernés) ou Essais Qualificatifs, aux Manches Qualificatives ou aux Courses de la phase finale, les Pilotes doivent en toutes circonstances porter l'équipement complet défini à l'Article 3 du Règlement Technique.

Q. Il est interdit de circuler dans le Paddock avec des motos, scooters ou autres engins motorisés. ~~Démarrer, roder, chauffer ou tester des moteurs de karts dans le Paddock ainsi que dans les Zones réservées (voir Article 21 du Code Sportif International) est strictement interdit. Les contrevenants seront sanctionnés d'une amende d'au moins 250 €. En cas d'infractions répétées, les Commissaires Sportifs pourront disqualifier le Pilote concerné de la Compétition. En application de l'Article 12.2.3 du Code, les appels contre les décisions des Commissaires Sportifs n'ont pas d'effet suspensif lorsqu'au cours de la même Compétition sera perpétré un acte de récidive justifiant une disqualification du Concurrent.~~

R. L'Organisateur s'engage à avoir sur la piste, depuis le début des Essais Libres jusqu'au terme de la Compétition, tout le dispositif de sécurité prévu pour les manifestations par le Règlement des Circuits, Partie 2.

S. En cas de «Course par temps de pluie» (condition signalée par panneau par la Direction de Course ou le Directeur d'Épreuve), le choix des pneus est laissé à l'appréciation des Pilotes, le Directeur d'Épreuve ou de Course se réservant le droit de recourir au drapeau noir s'il juge un Pilote équipé de pneus inadéquats trop lent et dangereux pour les autres Pilotes.

De fait, l'utilisation de pneus « slicks » est obligatoire dans tous les autres cas de figure.

2.15 - Signification des drapeaux

* Signaux par drapeaux devant être utilisés par le Directeur d'Épreuve, le Directeur de Course ou son adjoint sur la ligne de départ :

(a) Drapeau national:

Ce drapeau est normalement utilisé pour donner le départ de la course. Le signal de départ doit être donné en abaissant le drapeau qui, en ce qui concerne les Compétitions avec départ arrêté, ne doit pas être levé au-dessus de la tête avant que tous les karts ne soient à l'arrêt, et en aucun cas pendant plus de 10 secondes. Ce drapeau ne sera utilisé que dans certaines circonstances (par exemple au cas où la signalisation lumineuse ne fonctionnerait plus) et pour les Essais Qualificatifs.

(b) Drapeau rouge:

Doit être agité sur la ligne de départ quand il aura été décidé d'arrêter une séance d'essais ou la course.

Le drapeau rouge peut être utilisé par le Directeur de Course, ou son représentant, pour la fermeture de la piste.



(c) Drapeau à damier noir et blanc:

Doit être agité. Il signifie la fin d'une séance d'essais ou d'une course.

(d) Drapeau noir:

Doit être utilisé pour informer le Pilote concerné qu'il doit s'arrêter, la prochaine fois qu'il s'approchera de l'entrée du Parc Fermé. Si pour un motif quelconque le Pilote ne respecte pas cette instruction, ce drapeau ne doit pas être présenté pendant plus de quatre tours consécutifs.

La décision de présenter ce drapeau est du ressort exclusif des Commissaires Sportifs et le Concurrent concerné sera immédiatement informé de la décision.

(e) Drapeau noir à disque orange (de 40 cm de diamètre) :

Doit être utilisé pour informer le Pilote concerné que son kart a des ennuis mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres Pilotes et qu'il doit s'arrêter dans l'aire de réparation au passage suivant. Lorsque les problèmes mécaniques ont été résolus, le kart peut regagner la course.

(f) Drapeau noir et blanc divisé suivant diagonale:

Ne doit être présenté qu'une fois. Il constitue un avertissement, indiquant au Pilote concerné qu'il a été signalé pour conduite non sportive.

Les trois drapeaux ci-dessus (d, e & f) devraient être présentés immobiles et accompagnés d'un panneau noir portant un numéro blanc qui doit être présenté au Pilote du kart qui porte le numéro affiché.

Ces drapeaux pourront également être présentés à d'autres endroits que la ligne de départ si le Directeur d'Épreuve ou de Course le juge nécessaire.

Normalement, la décision de présenter les deux derniers drapeaux (e & f) est du ressort du Directeur d'Épreuve ou de Course; cependant elle pourra être prise sur demande des Commissaires Sportifs pour appliquer une sanction sportive.

(g) Drapeau bleu et rouge (double diagonale) avec Numéro:

Arrêt pour un Pilote avant qu'il ne soit doublé ou aussi quand il a été doublé.

Ce drapeau ne peut être utilisé que si le Règlement Sportif du Championnat, de la Coupe ou du Trophée, ou le Règlement Particulier de la Compétition le prévoit.

* Signalisation par drapeaux à utiliser aux postes de surveillance :

(h) Drapeau jaune:

C'est un signal de danger et il doit être présenté aux Pilotes de deux façons avec les significations suivantes:

- un seul drapeau agité: réduisez votre vitesse, ne doublez pas et soyez prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la piste.

- deux drapeaux agités: réduisez votre vitesse, ne doublez pas et soyez prêt à changer de direction ou de vous arrêter. Un danger obstrue totalement ou partiellement la piste.

Normalement, les drapeaux jaunes ne devraient être montrés qu'au poste des commissaires de course se trouvant immédiatement avant l'endroit dangereux.

Les dépassements sont interdits entre le premier drapeau jaune et le drapeau vert déployé après l'incident.



(i) Drapeau jaune rayé de rouge:

Doit être présenté immobile aux Pilotes pour les avertir d'une détérioration de l'adhérence due à la présence d'huile ou d'eau sur la piste dans la zone en aval du drapeau.

Ce drapeau doit être présenté pendant au moins 4 tours à moins que le revêtement ne redevienne normal auparavant: il n'y a pas lieu, dans le secteur en aval de celui où le drapeau est montré, de présenter un drapeau vert.

(j) Drapeau bleu:

Doit normalement être agité pour indiquer à un Pilote qu'il est sur le point d'être dépassé.

(k) Drapeau blanc:

Doit être agité. Il est utilisé pour indiquer au Pilote qu'il y a un véhicule beaucoup plus lent sur la portion de piste contrôlée par ce poste de surveillance.

(l) Drapeau vert:

Doit être utilisé pour indiquer que la piste est dégagée et doit être agité au poste de commissaires immédiatement après l'incident ayant nécessité l'utilisation d'un ou de plusieurs drapeaux jaunes.

Il pourra également indiquer le départ d'un tour de chauffe ou le début d'une séance d'essais, si le Directeur d'Épreuve ou de Course le juge nécessaire.

2.16 - Instructions et communications aux Concurrents

Tous classements et résultats des essais, des Manches Qualificatives et des courses de la phase finale, ainsi que toutes décisions des Officiels de la Compétition seront affichés sur le tableau officiel d'affichage.

2.17 - Essais

A. La discipline en vigueur dans les Parcs d'Assistance et sur la piste ainsi que les mesures de sécurité seront les mêmes pour toutes les séances d'essais que celles en vigueur pendant les Manches Qualificatives et les courses de la phase finale.

~~B. Aucun Pilote ne pourra prendre le départ d'une Course sans avoir participé à au moins une séance d'Essais Libres.~~

C. Le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve peut interrompre les Essais aussi souvent et pour aussi longtemps qu'il l'estime nécessaire pour dégager la piste ou permettre l'enlèvement d'un kart. En outre, si, de l'avis des Commissaires Sportifs, l'arrêt est causé délibérément par un Pilote, les temps qu'il aura réalisés dans cette séance pourront être annulés et il pourra se voir refuser l'autorisation de participer à toute autre séance d'Essais. Dans le cas d'Essais Libres exclusivement, le Directeur d'Épreuve ou de Course, avec l'accord des Commissaires Sportifs, peut décider de ne pas reprendre la période d'Essais après une telle interruption.

D. Au cas où une ou plusieurs séances d'Essais seraient ainsi interrompues, aucune réclamation relative aux effets possibles de cette interruption sur la qualification des Pilotes ne serait admise.

E. Tous les tours effectués pendant les séances d'Essais Qualificatifs seront chronométrés pour déterminer la position des Pilotes au départ.



2.18 - Briefing

A. Définition: Le Briefing des Concurrents et Pilotes est une réunion organisée par le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve pour tous les Concurrents et Pilotes engagés à la Compétition.

B. Objet du Briefing: rappeler aux Concurrents et Pilotes les points spécifiques du Règlement Particulier concernant l'organisation de la Compétition; leur rappeler les notions de sécurité, soit générales, soit spécifiques au circuit utilisé; apporter toute précision concernant l'interprétation du Règlement.

C. L'heure du Briefing est mentionnée dans le programme de la Compétition. L'heure est considérée comme celle du commencement du Briefing et la porte d'entrée et l'accès au Briefing seront fermés. La réunion devra toujours se dérouler avant les Essais Qualificatifs ou la première des Manches Qualificatives.

Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si cela est jugé nécessaire.

D. La présence de tous les Concurrents et Pilotes concernés est obligatoire pendant toute la durée du Briefing sous peine de sanction, voire d'une possible disqualification de la Compétition. Deux Listes de Présence devront être signées: une par les Pilotes et l'autre par les Concurrents.

2.19 - Grille de départ

A. À l'issue de la dernière séance d'Essais Qualificatifs, la liste des Pilotes qualifiés sera officiellement publiée, ainsi que les grilles de départ.

B. Seuls ces Pilotes seront autorisés à prendre le départ des Manches Qualificatives et/ou de la phase finale.

C. Tout Concurrent dont le(s) kart(s) est (sont) dans l'impossibilité de prendre le départ pour quelque raison que ce soit ou qui a de bonnes raisons de croire que son (ses) kart(s) ne sera (seront) pas prêt(s) à prendre le départ doit en informer le Responsable de la Pré-Grille, qui avisera le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve dès qu'il en aura l'occasion.

D. Les grilles seront établies en fonction du temps le plus rapide réalisé par chaque Pilote, en tenant compte de la (des) séance(s) d'Essais Qualificatifs. Si un ou plusieurs Pilotes obtiennent un temps identique, ils seront départagés sur base de leur deuxième meilleur temps, et ainsi de suite.

E. Le Pilote en tête de chaque grille aura le choix de l'emplacement de la pole position (sur la partie gauche ou la partie droite de la piste), à condition d'en aviser le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve dès son arrivée sur la Pré-Grille. Ce choix ne modifiera que la première ligne, à l'exclusion des autres. À défaut, le Pilote en tête de chaque grille prendra le départ de la Course sur la position de la grille désignée dans le Règlement Particulier de la Compétition ou, s'il s'agit d'un nouveau circuit, sur celle ayant été désignée comme telle par la CIK-FIA.

F. i) L'accès à la Pré-grille prendra fin cinq minutes avant l'heure prévue pour le départ de la Course. Tout kart qui n'aura alors pas pris sa position sur la Pré-grille ne sera plus autorisé à le faire, sauf circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.



Les karts placés sur la Pré-grille doivent être prêts à courir ; il est strictement interdit d'effectuer quelques travaux et/ou réglages que ce soit sur le kart sur la Pré-grille, à l'exception des pressions de pneus qui peuvent être ajustées par le Pilote ou son Mécanicien par ses propres moyens.

ii) Dans les catégories dont les moteurs sont équipés d'un démarreur embarqué, les Mécaniciens seront tenus de quitter la Pré-grille trois minutes avant l'heure prévue pour le départ de la Course. Tout Pilote qui ne pourrait démarrer de la Pré-grille après la présentation du drapeau vert et qui demanderait l'intervention d'un Mécanicien ne sera autorisé à quitter la Pré-grille que sur ordre d'un Commissaire de piste et prendra le départ à l'arrière de la formation, quel que soit le nombre de Tours de Formation. ~~En cas de conditions climatiques changeantes, les deux châssis devront être prêts à l'emploi et montés dans deux configurations différentes, l'une de type «sec», l'autre de type «pluie». Pour être autorisés, les deux châssis devront avoir été introduits en Parc d'Assistance «Départ». Chaque Pilote sélectionnera l'un des deux châssis pour l'apporter en Pré-grille et ce choix sera définitif. Aucun délai supplémentaire ne sera alloué à un Pilote n'ayant pas respecté cette consigne.~~

~~iii) Toutefois, la substitution du châssis sélectionné sera autorisée sur décision du Directeur d'Épreuve, en cas de «START DELAYED», ce qui impliquera une prolongation de la procédure de départ de 5 minutes; tout Pilote ne disposant pas (ou plus) d'un deuxième kart devra retourner en Parc d'Assistance «Départ» pour effectuer les interventions mécaniques nécessaires et sera invité à s'élancer de la Pré-grille après que tous les autres karts aient quitté la Pré-grille pour démarrer leur Tour de Formation et restera obligatoirement à l'arrière de la formation. Dans les catégories dont les moteurs sont équipés d'un démarreur embarqué, les Mécaniciens seront tenus de quitter la Pré-grille deux minutes avant l'heure prévue pour le départ de la Course.~~

G. Tout Pilote présent, avec son kart, sur la grille dans les délais sera considéré comme partant.

H. Mise en grille sur la piste:

1) Dans certaines circonstances, les karts seront invités à se mettre en grille sur la piste. Ce cas de figure sera spécifiquement précisé dans l'horaire de la Compétition. La procédure spécifique qui suit est applicable en lieu et place des dispositions du point F.

~~2) En cas de conditions climatiques changeantes, les deux châssis devront être prêts à l'emploi et montés dans deux configurations différentes, l'une de type «sec», l'autre de type «pluie». Pour être autorisés, les deux châssis devront avoir été introduits en Parc d'Assistance «Départ». Chaque Pilote sélectionnera l'un des deux châssis pour l'apporter en Pré-grille et ce choix sera définitif. Aucun délai supplémentaire ne sera alloué à un Pilote n'ayant pas respecté cette consigne.~~

~~3) 15 minutes avant l'heure du départ du Tour de Formation, chaque Pilote avec son kart, posé sur un chariot et poussé par son Mécanicien «A», quittera le Parc d'Assistance «Départ» pour aller se placer à sa position de départ pour la course.~~

~~A partir de ce point, les karts doivent être prêts à courir ; il est strictement interdit d'effectuer quelques travaux et/ou réglages que ce soit sur le kart (à l'exception des pressions de pneus) sur le kart.~~



4) 13 minutes avant l'heure du départ du Tour de Formation, un signal sonore retentira annonçant que la fermeture de la sortie du Parc d'Assistance «Départ» aura lieu 1 minute plus tard. 12 minutes avant l'heure de départ, la sortie du Parc d'Assistance «Départ» sera fermée et un second signal sonore retentira.

5) Le lancement du Tour de Formation sera précédé de la présentation des panneaux annonçant:

10 minutes,

5 minutes,

3 minutes,

1 minute,

30 secondes.

Chacun de ces panneaux sera accompagné d'un signal sonore.

6) Dans les seules catégories dont les moteurs sont équipés d'un démarreur embarqué: Lorsque le panneau 10 minutes sera montré, accompagné d'un panneau «MECHANICS, CLEAR THE TRACK», tous les karts devront avoir été posés au sol. A ce même moment, les Mécaniciens quitteront la grille pour rejoindre la Pré-Grille avec le chariot du kart. Tout kart qui ne serait pas posé au sol à cet instant devra aussitôt être déplacé vers la Pré-grille d'où il prendra le départ. Dans ce cas, un Commissaire muni d'un drapeau jaune donnera l'ordre au(x) kart(s) concerné(s) de quitter la Pré-grille lorsque tous les autres karts auront quitté la grille pour démarrer le Tour de Formation.

7) Les interviews ne pourront plus avoir lieu après le panneau trois minutes.

Avec le panneau trois minutes sera présenté le panneau «CLEAR THE TRACK»: toutes les personnes autres que les Pilotes et Officiels devront alors quitter la grille.

8) Signal «30 secondes»: 30 secondes après ce signal, le drapeau vert sera présenté à l'avant de la grille pour indiquer que les karts doivent entamer un Tour de Formation en restant dans l'ordre de la grille de départ et conformément aux Prescriptions Générales CIK-FIA.

9) Dans le cas où un Pilote aurait besoin d'aide après le signal «30 secondes», il devra l'indiquer aux Commissaires de Piste et, dès que les autres karts auront quitté la grille, il sera poussé vers la Pré-grille, et le Mécanicien pourra intervenir. Dans ce cas, des Commissaires de Piste munis de drapeaux jaunes se tiendront à côté du kart (ou des karts) concerné(s) pour prévenir les Pilotes en Tour de Formation.

Les Commissaires de Piste recevront l'ordre de pousser tout kart restant sur la grille après le départ du Tour de Formation vers la Pré-grille immédiatement. Tout Pilote qui démarrerait de la Pré-grille après l'intervention d'un Mécanicien ne pourra le faire que sur ordre d'un Commissaire de piste et prendra le départ à l'arrière de la formation, quel que soit le nombre de Tours de Formation.

10) La seule variation permise dans cette procédure de départ interviendra en cas de présentation sur la Ligne du panneau «START DELAYED», qui impliquera une prolongation de la procédure de 5 minutes. Dans ce cas, les Concurrents auront la possibilité de changer de kart. La procédure de départ recommencera à partir du point 5 minutes, afin de permettre le changement de kart. Les Mécaniciens auront alors la possibilité d'apporter sur la grille le kart de substitution, posé sur un chariot, pourront procéder au changement de kart et retourneront aussitôt au Parc d'Assistance



~~«Départ» avec le kart non retenu pour la course. Tout Pilote ne disposant pas (ou plus) d'un deuxième kart devra retourner en Parc d'Assistance «Départ» pour effectuer les interventions mécaniques nécessaires et sera invité à s'élancer de la Pré-grille lorsque tous les autres karts auront quitté la grille pour démarrer son Tour de Formation et prendra le départ à l'arrière de la formation, quel que soit le nombre de Tours de Formation.~~

2.20a - Procédure de départ

A. Le signal de départ sera donné au moyen de feux lumineux.

B. Le mode de départ doit être stipulé dans le Règlement Particulier de la Compétition. Il ne peut être que «lancé» ou «arrêté», la grille étant constituée de deux files de karts. Le départ type «Le Mans» est interdit (sauf dérogation accordée par la CIK-FIA).

C. Pour donner le départ, le Directeur d'Épreuve (ou à défaut, le Directeur de Course) se trouvera sur une plateforme située à au moins 5 mètres du bord de la piste et derrière une barrière de protection permanente (Article 7.7.1 C du Règlement des Circuits, Partie 1).

Deux couloirs, larges de 2 mètres et bordés de lignes de couleur blanche, seront peints sur les 110 mètres maximum menant jusqu'à la Ligne de Départ et ne débutant pas avant la fin du dernier virage précédant la Ligne. Une Ligne Jaune sera peinte 25 m avant la Ligne de Départ.

E. Dès que le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve indique au moyen du drapeau vert que les karts peuvent s'élancer, les Pilotes sont «aux ordres du Directeur de Course ou du Directeur d'Épreuve» et ne peuvent plus recevoir d'assistance extérieure. Tout Pilote qui ne se sera pas mis à temps avec son kart en ordre de marche aux ordres du Directeur de Course ou du Directeur d'Épreuve ne pourra quitter la Pré-Grille que sur ordre du Directeur de Course, du Directeur d'Épreuve ou du Responsable de la Pré-Grille.

F. Le nombre de Tours de Formation sera indiqué lors du Briefing. Selon les instructions données lors du Briefing, les karts effectueront environ un Tour de Formation avant que le départ ne soit donné. ~~Il est interdit de dépasser un autre Pilote sous peine de pénalité infligée par les Commissaires Sportifs (10 secondes de pénalité ou disqualification de la Manche).~~

Si un Pilote s'arrête pour une raison quelconque pendant le Tour de Formation, il ne pourra pas essayer de repartir avant qu'il n'ait été dépassé par l'ensemble du plateau. Il repartira obligatoirement à l'arrière de la formation. Au cas où il tenterait de démarrer devant le plateau dans l'espoir que les Pilotes de tête le dépassent, il se verrait présenter le drapeau noir et serait disqualifié de cette course.

G. Il est interdit pour regagner sa place d'emprunter tout parcours autre que la piste utilisée pour la course.

Dans le cas des départs lancés, un Pilote retardataire aura la possibilité de rejoindre sa place de grille uniquement si cette manœuvre ne gêne pas les autres Pilotes et dans tous les cas avant d'avoir atteint la Ligne Rouge qui sera matérialisée sur la piste, équipée d'une boucle de chronométrage et indiquée par le le Directeur d'Épreuve ou le Directeur de Course lors du Briefing.

Dans le cas des départs arrêtés, un Pilote retardataire a la possibilité de rejoindre sa place de grille jusqu'au moment où les feux rouges de départ sont allumés.



H. S'il considère qu'un Pilote a été immobilisé par la faute d'un autre, le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve peut arrêter le Tour de Formation et recommencer la Procédure de Départ avec la grille originale ou autoriser le Pilote gêné à reprendre sa place.

I. Le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve donnera le départ dès qu'il sera satisfait de la formation.

J. En cas de faux départs répétés ou d'incidents au cours du (des) Tour(s) de Formation, le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve, agissant en qualité de Juge de Fait, pourront arrêter la procédure de départ au moyen du drapeau rouge et informer les Commissaires Sportifs, qui auront le droit d'infliger aux fautifs une pénalité, conformément à l'Article 2.24 des Prescriptions Générales. Une nouvelle procédure sera lancée, soit immédiatement, soit dans un délai de 30 minutes maximum, selon les circonstances. La grille de départ sera la même que pour la procédure initiale. Tous les Pilotes présents dans l'aire de départ ou dans l'aire de réparations avant l'arrêt de la procédure pourront prendre le départ du nouveau Tour de Formation.

K. Toute tentative pour anticiper le départ ou le retarder et toute sortie du couloir avant l'extinction des feux seront sanctionnées, conformément à l'Article 2.24 des Prescriptions Générales.

L. Dès que le départ a été donné, les conditions de la course entrent en vigueur et, quel que soit l'endroit où se trouve un kart sur la piste, il est interdit de lui fournir une assistance quelconque, sauf s'il s'agit de le garer à un endroit sûr.

Départs lancés pour karts à prise directe avec ou sans embrayage

Au terme de leur Tour de Formation, les Pilotes s'avanceront à vitesse réduite et constante vers la Ligne de Départ, rangés en deux files de karts, chacune des files devant se tenir dans les couloirs tracés sur la piste. Toute sortie de couloir pourra être sanctionnée par les Commissaires Sportifs, à raison d'une pénalité en temps de 3 secondes pour une sortie partielle du couloir et de 10 secondes pour une sortie intégrale du couloir. Durant la phase d'approche, les feux seront au rouge. Les karts maintiendront leur position jusqu'à ce que le signal de départ soit donné. S'il est satisfait de la formation, le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve donnera le départ en éteignant les feux rouges. S'il n'est pas satisfait de la procédure, il allumera le feu orange, lequel signifiera qu'un Tour de Formation supplémentaire devra être effectué.

Départs arrêtés pour karts à boîte de vitesses (Circuits courts)

Au terme de leur Tour de Formation, les Pilotes prendront place sur leur emplacement de départ, le Directeur de Course, son adjoint ou le Directeur d'Épreuve se trouvant sur la Ligne de Départ, drapeau rouge levé. Tous les feux resteront éteints jusqu'à ce que le dernier kart ait pris place sur la grille.

Quand tous les karts seront immobilisés sur la grille, un Commissaire présentera un drapeau vert en fond de grille. Le Directeur de Course, son adjoint ou le Directeur d'Épreuve et le Commissaire évacueront ensemble la piste et les Pilotes se trouveront alors sous les ordres du Directeur de Course ou du Directeur d'Épreuve. Le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve lancera la séquence d'allumage automatisée des 4 feux rouges (séquence durant 4 secondes). Le départ sera considéré comme donné à l'extinction des feux commandée manuellement par le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve dans les 2 secondes suivantes.



Tout mouvement du kart durant la procédure de départ (mouvements observés alors que les feux rouges sont allumés) considéré comme un faux départ sera sanctionné d'une pénalité de 5 secondes au minimum.

S'il n'est pas satisfait de la procédure, il allumera le feu orange, lequel signifiera qu'un Tour de Formation supplémentaire devra être effectué. Si un Pilote ne démarre pas, il est dans l'obligation de rester dans son kart et de le signaler en levant le bras. Dans ce cas, un Tour de Formation supplémentaire pourra être accordé; le ou les Pilotes qui n'auront pas démarré, ne pourront sortir de leur kart et repartir que par leurs propres moyens après que tout le plateau les aura dépassés. Ils ne seront pas autorisés à reprendre leur place dans la formation et prendront le départ à l'arrière de celle-ci. Les places restées vacantes ne pourront pas être occupées par les autres Pilotes.

Pendant le(s) Tour(s) de Formation, il est interdit d'effectuer des simulations de départ.

En cas d'arrêt de la procédure de départ, le Directeur de Course ou d'Épreuve présentera un drapeau rouge agité signalant aux Pilotes de couper leur moteur.

Départs lancés pour karts à boîte de vitesses (Circuits longs)

Les karts seront précédés d'une Voiture Pilote (roulant à une vitesse de 60 à 80 km/h) et suivis d'une voiture d'intervention. À la fin du Tour de Formation (ou, le cas échéant, à la fin du dernier Tour de Formation), la Voiture Pilote se retirera avant la Ligne et, à ce moment-là, le kart ayant obtenu la pole position devra rouler à la même vitesse et les autres karts devront maintenir leur position, sur deux lignes, jusqu'à ce que le départ soit signalé par l'extinction des feux rouges.

À la fin du Tour de Formation, si les conditions l'exigent, le Directeur de Course ordonnera à la Voiture Pilote d'effectuer un ou plusieurs Tours de Formation supplémentaires. Si un tel Tour de Formation supplémentaire est effectué, le départ de la Course sera considéré comme ayant été donné à la fin du premier Tour de Formation.

2.20bis - Neutralisation d'une Manche Qualificative ou d'une Course (Circuits courts)

a) Le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve pourra décider de neutraliser une Manche Qualificative ou une Course. Cette procédure ne sera utilisée qu'en cas d'encombrement de la Piste ou si des Pilotes ou des Officiels courent un danger physique immédiat, dans des circonstances ne justifiant néanmoins pas l'arrêt de la Manche Qualificative ou de la Course.

b) Quand l'ordre sera donné de neutraliser la Manche Qualificative ou la Course, tous les postes de surveillance présenteront un seul drapeau jaune agité et un panneau «SLOW» (panneau de couleur jaune, avec inscription «SLOW» en noir), qui seront maintenus jusqu'à la fin de la neutralisation. Les feux orange clignotants seront allumés à hauteur de la Ligne.

c) Tous les karts en course devront se mettre en file derrière le kart de tête et il sera absolument interdit de dépasser. Les dépassements seront autorisés uniquement si un kart ralentit en raison d'un problème grave.

d) Le kart de tête donnera la cadence des tours de neutralisation, à une allure modérée et tous les autres karts devront rester en formation aussi serrée que possible.

e) Pendant la neutralisation, les karts pourront entrer en zone de réparations, mais ils ne pourront regagner la piste que lorsqu'ils y seront autorisés par un commissaire. Un kart regagnant la piste avancera à une vitesse modérée jusqu'à ce qu'il atteigne l'extrémité de la file de karts se trouvant derrière le kart de tête.



f) Lorsque le Directeur d'Épreuve ou le Directeur de Course décidera de mettre un terme à la neutralisation, il fera éteindre les feux orange clignotants, ce sera le signal pour les Pilotes que la Course sera relancée dès le passage suivant sur la Ligne. Dans le dernier tour de neutralisation, les panneaux «SLOW» seront maintenus et les drapeaux jaunes seront présentés immobiles.

g) À ce moment-là, le kart de tête continuera de donner la cadence, à une allure modérée. La relance de la Course sera indiquée par le Directeur d'Épreuve ou le Directeur de Course au moyen d'un drapeau vert agité à hauteur de la Ligne. Tant que les karts n'auront pas franchi la Ligne à la fin de la neutralisation de la Manche Qualificative ou de la Course, tout dépassement sera interdit. Au retour vers la Ligne, où sera agité un drapeau vert par le Directeur d'Épreuve ou le Directeur de Course, les Pilotes ne pourront accélérer qu'à hauteur de la ligne jaune précédant la Ligne. Les drapeaux jaunes et les panneaux «SLOW» aux postes de surveillance seront alors retirés et remplacés par des drapeaux verts agités. Ces drapeaux seront déployés pendant un tour au maximum.

h) Chaque tour accompli pendant la neutralisation sera compté comme un tour de course.

i) Si la course se termine alors que la neutralisation est en cours, les karts se verront présenter le drapeau à damier selon la procédure normale. Les dépassements seront autorisés uniquement si un kart ralentit en raison d'un problème grave.

2.20c - Reprendre une Course selon la procédure «SLOW»

Si une Course est suspendue en application de l'Article 2.21, la procédure de reprise sera effectuée selon une procédure « SLOW ».

Aux ordres du Directeur d'Épreuve, les Pilotes procéderont à un départ en situation de neutralisation pendant un tour ou plus.

Aux Postes de Commissaires de Piste seront présentés des panneaux «SLOW» accompagnés de drapeaux jaunes immobiles.

Si la formation est satisfaisante, le Directeur d'Épreuve ou de Course signalera la reprise de la Course au moyen d'un drapeau vert agité sur la Ligne. Il demeurera interdit de dépasser jusqu'à ce que les karts aient franchi la Ligne.

À l'approche de la Ligne, où un drapeau vert sera agité par le Directeur d'Épreuve ou de Course, les Pilotes pourront accélérer seulement après avoir franchi la ligne jaune précédant la Ligne.

Les drapeaux jaunes et les panneaux «SLOW» présentés aux Postes de Commissaires de Piste seront alors retirés et remplacés par des drapeaux verts agités. Ces drapeaux seront présentés pendant au maximum un tour.

2.21 - Suspension des Essais ou de la Course

S'il devient nécessaire de suspendre la Course ou les Essais à cause de l'encombrement du circuit à la suite d'un accident ou parce qu'à ce moment les conditions atmosphériques ou d'autres raisons en rendent la poursuite dangereuse, le Directeur d'Épreuve (s'il est désigné) ou le Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, son adjoint) ordonnera qu'un drapeau rouge soit déployé sur la Ligne.

Simultanément, des drapeaux rouges seront déployés aux postes de Commissaires de Piste qui en seront munis. La décision de suspendre la Course ou les Essais ne pourra être prise que par le Directeur d'Épreuve (s'il est désigné) ou le Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, par son adjoint). Si le signal de cesser de courir est donné :



a) pendant les Essais :

Tous les karts réduiront immédiatement leur vitesse et rentreront lentement au Parc d'Assistance, et tous les karts abandonnés sur la piste en seront enlevés ; les Essais seront relancés dès que possible pour respecter l'horaire initial des Essais ;

b) pendant la Course :

Tous les karts réduiront immédiatement leur vitesse et avanceront selon les instructions du Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou du Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, de son adjoint) :

i) jusqu'au Parc d'Assistance

A cet endroit, changements et ajustements sont autorisés, y compris l'introduction du matériel de substitution – à condition d'avoir été placé dans le Parc Fermé avant le départ initial de la Course ; le ravitaillement est autorisé.

Dans le cas d'une procédure de nouveau départ «plus de deux tours mais moins de 75% de la distance» : Si le juge de fait indique que le carénage avant sur un ou plusieurs karts n'était plus dans la bonne position au moment où la course a été suspendue, une pénalité en temps de 10 secondes sera dans tous les cas infligée automatiquement au(x) pilote(s) concerné(s). Cette pénalité en temps n'est pas susceptible d'appel.

ii) sur la piste pour s'immobiliser à l'endroit désigné lors du Briefing

Si le Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou le Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, son adjoint) l'ordonne, aucun changement ni ajustement ne pourra être apporté au matériel d'origine (excepté pour remettre le carénage avant en position correcte sous la supervision des Commissaires Techniques) et le ravitaillement et les changements de châssis/moteur ne seront pas autorisés.

Tous les karts doivent être prêts à la présentation du panneau 5 minutes. Les karts non disponibles à ce moment partiront de la voie des stands après que le départ de la Course a été donné.

Le classement de la Course sera le classement établi lorsque le kart de tête aura franchi la Ligne au terme du tour précédant celui au cours duquel la Course a été arrêtée en tenant compte d'éventuelles pénalités en temps – en cas de reprise de la Course (voir Article 2.22), la grille de départ sera constituée d'une «file unique».

Procédure de nouveau départ :

MOINS DE DEUX TOURS

Le premier départ sera considéré comme nul et non avenue et tous les concurrents en mesure de prendre un nouveau départ de la Course le feront selon les positions qu'ils occupaient sur la grille initiale – une procédure de départ normale sera adoptée. La longueur de la nouvelle Course sera la distance intégrale prévue pour la Course initiale.

PLUS DE DEUX TOURS MAIS MOINS DE 75% DE LA DISTANCE PRÉVUE POUR LA COURSE

(arrondi au nombre entier supérieur de tours)

Si la Course peut être reprise (à l'appréciation du Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou du Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, de son adjoint), l'Article 2.22 s'appliquera. La grille avec «file unique» sera déterminée par l'ordre d'arrivée lorsque le kart de tête a franchi la Ligne au terme du tour précédant celui au cours duquel la Course a été arrêtée. Seuls les karts se



trouvant dans l'aire de réparations au moment où la Course a été arrêtée par le drapeau rouge pourront prendre un nouveau départ.

S'il n'est pas possible de donner un nouveau départ d'une course dans la phase finale, la moitié des points de championnat sera attribuée pour cette course.

Pas de procédure de nouveau départ :

75% OU PLUS DE LA DISTANCE PREVUE POUR LA COURSE

(arrondie au nombre entier supérieur de tours)

La Course sera considérée comme terminée – le classement de la Course sera le classement au terme du tour précédant celui au cours duquel le signal d'arrêt de la Course aura été donné.

Dans le cas d'une course dans la phase finale, l'intégralité des points de championnat sera attribuée pour cette course.

2.22 - Reprise d'une course (Manche Qualificative ou Course de la phase finale)

Après une situation de suspension, le délai doit être aussi court que possible, et, dès que l'heure de la reprise sera connue, les Pilotes en seront informés. Dans tous les cas, un avertissement sera donné au minimum 10 minutes avant. ~~Des panneaux seront présentés 10 minutes, 5 minutes, 3 minutes, 1 minute et 30 secondes avant la reprise. Chaque signal sera accompagné d'un avertissement sonore.~~

La Course ou la Manche sera reprise selon la procédure « SLOW » et l'Article 2.20 s'appliquera. La longueur de la nouvelle course sera égale à la différence entre le nombre de tours prévus et le nombre de tours accomplis. Les Pilotes ayant franchi la Ligne d'Arrivée à la fin du tour précédant celui au cours duquel la course a été arrêtée seront admis à prendre le nouveau départ.

Les places lors de la reprise seront déterminées par l'ordre d'arrivée à la fin du tour précédant celui au cours duquel la course a été suspendue.

2.23 - Arrivée

A. Le signal de fin de course sera donné sur la Ligne dès que le kart en tête de la course aura parcouru soit la distance intégrale prévue pour la course, soit la plus grande distance pendant la durée prévue de la course.

B. Si le signal de fin de course est donné pour une raison autre que celles prévues à l'Article 2.21 A, avant que le kart de tête n'ait effectué le nombre de tours prévus ou que le temps prescrit ne soit écoulé, la course sera considérée comme terminée lorsque le kart de tête aura franchi la Ligne pour la dernière fois avant que le signal n'ait été donné. Si le signal de fin de course est retardé pour quelque raison que ce soit, la course sera considérée comme s'étant terminée au moment où, dans des conditions normales, la fin de course aurait été décidée s'il n'y avait pas eu de retard.

C. Après avoir reçu le signal de fin de course, tous les karts devront aller directement au Parc Fermé, en empruntant le tracé normal de la piste, sans retard inutile, sans effectuer des dérapages, sans s'arrêter et sans assistance (à l'exception de celle des Commissaires de Piste si nécessaire).

Tout kart classé se trouvant dans l'impossibilité de gagner le Parc Fermé par ses propres moyens sera placé sous le contrôle exclusif des Commissaires de Piste, qui veilleront à ce que le kart soit conduit au Parc Fermé en toute régularité.



D. Pour qu'une arrivée soit jugée valable, tout Pilote devra avoir franchi la Ligne d'Arrivée assis au volant de son kart.

E. En cas d'ex æquo sur la Ligne d'Arrivée révélés par le chronométrage ou par un système de photo-finish (lequel prévaudra sur le chronométrage et/ou le rapport du Juge à l'Arrivée, si un tel Juge avait été nommé), les Pilotes à égalité seront départagés en fonction du meilleur tour enregistré par chacun d'eux lors de la course concernée.

2.24 - Incidents

Un « Incident » signifie un fait ou une série de faits impliquant un ou plusieurs Pilotes (ou toute action d'un Pilote, rapportée aux Commissaires Sportifs par le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve ou notés par les Commissaires Sportifs et rapportés au Directeur de Course ou au Directeur d'Épreuve pour enquête), qui a ou ont :

- provoqué l'arrêt d'une Course en application de l'Article 11.11 du Code;
- violé les présentes Prescriptions ou le Code;
- pris un départ anticipé;
- pris le départ depuis une position incorrecte (par ex. devant le pilote en pole position lors d'un départ lancé);
- violé la signalisation par drapeaux;
- fait prendre un faux départ à un ou plusieurs karts;
- causé une collision;
- fait quitter la piste à un Pilote;
- le carénage avant du kart dans la mauvaise position ;
- illégitimement empêché une manœuvre de dépassement légitime d'un Pilote;
- illégitimement gêné un autre Pilote au cours d'une manœuvre de dépassement.

a) Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider si un ou des Pilote(s) est/sont mêlé(s) à un Incident; il(s) ne doi(ven)t pas quitter le circuit sans le consentement des Commissaires Sportifs.

b) Si un Pilote est impliqué dans un Incident et qu'il en a été informé par les Commissaires Sportifs dans les trente minutes suivant la fin de la Course, il ne doit pas quitter le circuit sans leur accord.

c) Les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision.

Les Commissaires Sportifs doivent infliger une pénalité en temps de 10 secondes à tout Pilote ayant causé un Incident. Si l'Incident est causé au cours d'une séance d'Essais Qualificatifs, ils doivent procéder à l'annulation de ses trois meilleurs temps réalisés dans la séance concernée. Toutefois, en fonction de la gravité des infractions à la lumière des faits, les Commissaires Sportifs pourront décider, à la place de la pénalité en temps de 10 secondes, d'une sanction parmi celles prévues dans l'échelle des pénalités à l'Article 12.3 du Code, à moins que l'infraction ne concerne la position du carénage avant du kart.



2.25 - Classements

A. L'Organisateur peut prévoir dans son Règlement Particulier des subdivisions par groupes de karts, des subdivisions par classes de cylindrée ou encore des classements spéciaux fondés sur un indice de performance.

B. L'ASN de l'Organisateur d'une Compétition doit en envoyer les résultats au Secrétariat de la CIK-FIA dans la semaine qui suit la Compétition.

2.26 - Réclamations et Appels

Le Règlement Particulier doit comprendre tous les renseignements nécessaires concernant le montant des droits de réclamation ou d'appel fixés par l'ASN.

2.27 - Application et interprétation des Prescriptions Générales

En cas de différend relatif à l'interprétation des présentes Prescriptions, seule l'ASN de l'Organisateur est qualifiée pour prendre une décision, sans préjudice du droit d'appel, conformément au Code.

2.28 - Couverture médias équitable et impartiale de la Compétition

L'Organisateur d'une Compétition devra s'assurer que la personne habilitée à exploiter les droits de retransmission fera en sorte que la Compétition soit couverte de façon équitable et impartiale et que les résultats de cette dernière ne soient pas déformés.



4.2 PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES (COMPÉTITIONS FIA KARTING)

Dans le cadre des Championnats, Coupes et Trophées FIA Karting, toutes les dispositions des Prescriptions Générales s'appliquent et se trouvent complétées par les présentes Prescriptions Spécifiques.

Le contrôle et la bonne marche des Compétitions de Championnats FIA Karting pour les véhicules dénommés «karts» devront être assurés dans chaque pays par l'Autorité Sportive Nationale («ASN») détenant le pouvoir sportif en vertu de son affiliation à la FIA.

La CIK-FIA organise les Championnats FIA Karting, Coupes et Trophées (ci-après dénommés «Championnats FIA Karting») qui sont la propriété de la CIK-FIA. Toutes les parties concernées (FIA, CIK-FIA, ASN, Organismes, Promoteur, Concurrents et circuits) s'engagent à appliquer ainsi qu'à observer les règles régissant le Championnat.

1 - Règlement

Dans le Règlement Sportif, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et n'ont pas d'autorité réglementaire.

2 - Organisation

Les Championnats FIA Karting se déroulent en une seule ou plusieurs Compétitions.

3 - Karts admis

Ne peuvent être admis à une Compétition de Championnat FIA Karting que les karts conformes au Règlement Technique de Karting de la CIK-FIA.

4 - Inscription et organisation des Compétitions de Championnat FIA Karting

A. Seule la FIA est habilitée à déterminer le calendrier des Compétitions des Championnats FIA Karting et à en confier l'organisation aux ASN.

B. Seule la FIA est habilitée à accorder l'organisation d'un Championnat FIA Karting à une ASN selon les règlements particuliers d'attribution.

C. Au cas où une ASN déléguerait son organisation à un tiers, l'ASN demeurerait responsable vis-à-vis de la CIK-FIA en ce qui concerne le respect de tous les règlements. Aucun Constructeur, aucune association de Constructeurs, aucun Concurrent ne pourra organiser ou être associé à une ASN, à un club affilié à cette ASN ou à un Organisateur, pour l'organisation d'une Compétition de Championnat FIA Karting.

D. Les Championnats FIA Karting ne peuvent se dérouler que sur un circuit homologué par la CIK-FIA, détenant une Licence Circuit (pour les circuits courts) ou une Licence Circuit FIA de degré 1 à 4 (pour les circuits longs).

~~E. Toute candidature pour l'organisation d'une Compétition devra parvenir au Secrétariat de la CIK-FIA au plus tard le 1^{er} Avril de l'année précédant la date de la Compétition (excepté pour les Compétitions sur circuits longs, dont les candidatures pourront être soumises en septembre), accompagnée d'un dossier complet. Toute réglementation nationale particulière doit être soumise à la CIK-FIA au moment de la candidature pour l'inscription de la Compétition au Calendrier~~



~~Sportif International FIA Karting. Seule l'approbation de la CIK-FIA peut rendre effectives de telles réglementations particulières pour la Compétition. La CIK-FIA assurera que tous les candidats Concurrents soient informés de telles réglementations particulières avant la date de clôture des engagements.~~

F. Tous les Organismes des Compétitions de Championnats FIA Karting s'engagent à respecter tous les textes régissant le Championnat par le fait même d'organiser la Compétition.

G. Les Compétitions d'un même Championnat doivent être séparées par deux semaines au moins. La CIK-FIA se réserve le droit de réduire cet intervalle en raison de circonstances particulières.

~~H. Une participation minimale de vingt Pilotes par catégorie est fixée pour que le titre d'un Championnat FIA Karting soit attribué. Un participant est un Pilote qui figure sur la Liste des Participants établie à l'issue des Vérifications Sportives et Techniques.~~

~~I. Une Compétition peut être annulée si les karts de moins de douze Pilotes ont satisfait aux Vérifications Techniques. Si aucune formule de remplacement ne peut être trouvée, la CIK-FIA étudiera toute solution palliative.~~

J. Le droit de lier le nom d'une entreprise, organisation ou marque commerciale à un Championnat FIA Karting est réservé exclusivement à la CIK-FIA. Sauf accord écrit préalable de la CIK-FIA, aucun Organisateur ou groupement d'Organismes dont la/les Compétition(s) fait/ont partie d'un Championnat FIA Karting ne peut indiquer ou faire croire que ledit Championnat est subventionné ou aidé financièrement, soit directement, soit indirectement, par une entreprise ou organisation commerciale.

~~K. Toute ASN qui désire qu'une nouvelle Compétition soit incluse dans un Championnat doit en aviser la CIK-FIA, qui désignera au moins un Observateur de la CIK-FIA devant être présent à la Compétition organisée dans le courant de l'année qui précède celle au cours de laquelle la Compétition doit être inscrite au Calendrier Sportif International FIA Karting.~~

5 - Déplacement ou annulation d'une Compétition de Championnat FIA Karting

A. Suite à tout déplacement ou annulation, la CIK-FIA pourra désigner une Compétition de remplacement en choisissant parmi les Compétitions de réserve éventuelles.

B. Le déplacement ou l'annulation d'une Compétition avec un préavis inférieur à trois mois pourra entraîner le refus d'inscription de la Compétition ou d'une autre Compétition proposée par l'ASN pour le Championnat de l'année suivante, sauf s'il s'agit d'un cas de force majeure admis par la CIK-FIA.

6 - Publication du Règlement Particulier

A. Un mois avant la Compétition concernée, la CIK-FIA publiera le Règlement Particulier approuvé sur son site internet - www.cikfia.com.

~~B. Lorsque l'Organisateur enverra son Règlement Particulier à la CIK-FIA pour acceptation, il devra joindre obligatoirement son attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'ensemble du déroulement de la manifestation.~~



C. Les règlements seront publiés en français et en anglais; le cas échéant, ils pourront être traduits en d'autres langues.

7 - Délégués CIK-FIA

A. Pour chaque Compétition, la CIK-FIA pourra désigner les délégués suivants:

- au moins un Délégué Technique,
- un Délégué Médical,
- un Délégué Media,
- un Délégué Sécurité,
- un Délégué Chronométrateur,
- un Maître de Cérémonie.

B. Le rôle des délégués de la CIK-FIA [excepté le(s) Délégué(s) Technique(s), qui est/sont responsable(s) du Contrôle Technique] est de superviser dans leurs fonctions les Officiels de la Compétition, de veiller à ce que tous les règlements régissant le Championnat soient respectés, de formuler les remarques qu'ils jugeraient nécessaires et de dresser tout rapport nécessaire concernant le déroulement de la Compétition dans leur champ de compétence.

8 - Officiels

Les Officiels suivants seront désignés par la CIK-FIA:

- deux Commissaires Sportifs internationaux, dont l'un sera nommé Président du Collège, de nationalité différente de celle de l'Organisateur, choisis parmi la liste des Commissaires Sportifs établie par la CIK-FIA.
- la CIK-FIA se réserve le droit de nommer également un Directeur d'Épreuve, au moins 2 Commissaires Techniques et un Coordinateur.

Les Officiels suivants seront désignés par l'ASN qui organise la Compétition ou délivre le permis pour la Compétition, et leurs noms seront communiqués à la CIK-FIA en même temps que le Règlement Particulier de la Compétition:

- un Commissaire Sportif choisi parmi les licenciés de l'ASN,
- un Commissaire Technique en chef,
- un Directeur de Course qui sera choisi parmi ceux admis par la CIK-FIA,
- un Directeur de Course adjoint,
- un Secrétaire de la manifestation,
- un Médecin en chef et un second médecin,
- un Chronométrateur en chef (seulement si un Délégué Chronométrateur n'est pas nommé par la CIK-FIA).

Le Directeur d'Épreuve, le Directeur de Course, le(s) Délégué(s) Technique(s), le Délégué Chronométrateur, le Coordinateur et les Commissaires Sportifs doivent être présents à la Compétition au plus tard une heure avant l'heure de clôture des Vérifications Sportives.

Le Directeur de Course doit se tenir à la Direction de Course et en contact avec tous les postes de Commissaires à tout moment lorsque les karts sont autorisés à rouler sur la piste. Le Président du Collège des Commissaires Sportifs, le Directeur d'Épreuve, le Directeur de Course et le(s) Délégué(s) Technique(s) ou à défaut, le Commissaire Technique en chef, doivent être en contact radio permanent.



9 - Acceptation des engagements des Pilotes

~~A. Les demandes d'engagement seront envoyées par les Concurrents, à l'adresse figurant sur les formulaires officiels imprimés et diffusés par la CIK-FIA, après que les Concurrents auront fait viser leur formulaire par leur ASN. Une inscription sans visa de l'ASN sera considérée comme nulle et non avenue. Sauf règlement particulier, les inscriptions seront clôturées au plus tard quatre semaines avant le déroulement de la Compétition ou l'ouverture du Championnat.~~

B. Le nombre total des engagés peuvent être limités (voir Prescriptions Spécifiques éventuelles contenues dans les Règlements Sportifs des Championnats FIA Karting).

C. Un Pilote pourra s'engager dans un seul Championnat au cas où plusieurs Championnats se courraient dans le cadre d'une même manifestation.

~~D. Toutes les candidatures seront étudiées par la CIK-FIA, qui publiera la liste des karts et des Pilotes acceptés, avec leurs numéros de compétition, au plus tard 15 jours après la date de clôture des engagements.~~

10 - Conditions générales

A. Il incombe aux Concurrents d'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement observent toutes les dispositions du Code, du Règlement Technique et du Règlement Sportif. Si un Concurrent est dans l'impossibilité d'être présent en personne à la Compétition, il doit désigner son représentant par écrit. À tout moment d'une Compétition, la personne chargée d'un kart engagé est responsable conjointement et solidairement avec le Concurrent, de façon à assurer l'observation des dispositions.

B. Les Concurrents doivent assurer que leurs karts respectent les conditions de conformité et de sécurité pendant toute la durée de la Compétition.

~~C. La présentation d'un kart aux Vérifications Techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité.~~

D. Les Concurrents, Pilotes, assistants et invités devront à tout instant porter les insignes d'identification appropriés qui leur auront été remis conformément aux prescriptions de l'Article 13 des présentes Prescriptions Spécifiques.

11 - Vérifications Sportives et Techniques

A. Voir l'Article 2.10 des Prescriptions Générales.

~~B. Lors de la première Compétition, la CIK-FIA vérifiera toutes les licences.~~

~~C. Lors des Vérifications Techniques de la Compétition, il sera procédé à un marquage du châssis et des pièces principales des moteurs (1/2 carter et cylindre). Les châssis et moteurs seront marqués au moyen de codes-barres. Les châssis et moteurs seront identifiés par des autocollants à codes-barres fournis et mis en place par les Commissaires Techniques. Les moteurs, qui seront marqués de deux autocollants (un sur le cylindre, l'autre sur un 1/2 carter), devront comporter des emplacements de 28 x 20 mm, totalement propres et dégraissés, et fraisés selon les positions décrites sur une annexe à la Fiche d'Homologation.~~



A tout moment de la Compétition, les marquages devront être intacts et parfaitement lisibles. Il est interdit d'appliquer un matériau ou un produit quelconque sur les marquages. Un marquage détérioré ou illisible, qu'elle qu'en soit la raison, sera passible pour le Pilote concerné de la disqualification de la Compétition. La même sanction sera applicable en cas d'échange de matériel entre Pilotes. Les Concurrents concernés et tous les Pilotes qu'ils auront inscrits pourront être disqualifiés de la Compétition concernée.

Avant et après chaque séance d'Essais, chaque Manche et chaque Course de la phase finale, les Commissaires Techniques pourront vérifier si le marquage du matériel est conforme. A la fin de chaque séance d'Essais, de chaque Manche et de chaque Course de la phase finale, le Pilote devra s'assurer que les marquages sont intacts. Si un marquage subit une altération ou une déformation, le Pilote devra en informer immédiatement le(s) Délégué(s) Technique(s) ou le Commissaire Technique en Chef avant de quitter le Parc d'Assistance.

D. L'échange de moteurs, de châssis, de l'ensemble du châssis/moteur et des pneus est interdit entre les différents Pilotes. Aucun changement du châssis, du moteur ou de l'ensemble du châssis/moteur ne pourra être effectué pendant la procédure de départ ni entre le départ et l'arrivée des Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et Finale. Les contrevenants seront disqualifiés de la Compétition concernée.

E. Le système de mesure du régime maximum fourni par la CIK-FIA pourra être utilisé dans les catégories où une limite de régime est prescrite. Ce système servira à la transmission en temps réel et au stockage des données de régimes maxima acquises. Il devra être installé dans le strict respect des instructions y afférentes. Il sera de la responsabilité des Concurrents de l'installer et de le faire fonctionner correctement. Il sera également de la responsabilité des Concurrents de s'assurer que le moteur ne dépasse pas le régime maximal autorisé. A chaque retour dans la zone du Parc Fermé, les karts devront être mis à disposition pour vérification et téléchargement des données. Toute vérification se fera en présence du Pilote et/ou du Mécanicien «A» concerné.

F. Contrôle des décibels

En application conjointe avec l'Article 2.19.1 du Règlement Technique, en cas de dépassement du seuil autorisé de bruit, les pénalités suivantes seront appliquées :

Lors des Essais Qualificatifs :

- pénalité de 3 places pour tout dépassement jusqu'à 1 dB au-delà du seuil prescrit ;
- pénalité de 6 places pour tout dépassement compris entre 1 et 2 dB au-delà du seuil prescrit ;
- pénalité de 9 places pour tout dépassement compris entre 2 et 3 dB au-delà du seuil prescrit ;
- rétrogradation au minimum à la dernière place du classement pour tout dépassement du seuil prescrit de plus de 3 dB.

- Lors des Manches Qualificatives et lors de la phase finale :

- pénalité en temps de 3 secondes pour tout dépassement jusqu'à 1 dB au-delà du seuil prescrit ;
- pénalité en temps de 6 secondes pour tout dépassement compris entre 1 et 2 dB au-delà du seuil prescrit ;
- pénalité en temps de 9 secondes pour tout dépassement compris entre 2 et 3 dB au-delà du seuil prescrit ;
- rétrogradation au minimum à la dernière place du classement pour tout dépassement du seuil prescrit de plus de 3 dB.



Il reste du pouvoir des Commissaires Sportifs d'infliger une disqualification en cas d'infraction supérieure à ces valeurs et/ou répétitive.

Les mesures de bruit pourraient être effectuées dès les Essais Libres.

G. Procédure de Pesage

~~a) Après les Essais Qualificatifs, les Manches Qualificatives et les courses de la phase finale, chaque kart franchissant la Ligne sera pesé.~~ Si le kart ne peut arriver jusqu'à la Zone du Pesage par ses propres moyens, il sera placé sous le contrôle exclusif des Commissaires de Piste, qui l'y conduiront ou l'y feront conduire, et le Pilote devra se rendre à la Zone de Pesage dès son retour aux stands afin que son poids soit établi.

b) À l'issue des Essais Qualificatifs, le Pilote et son kart seront pesés simultanément puis séparément. Si, pour des raisons de force majeure, le Pilote n'était pas en mesure de se présenter à la balance au terme d'une Manche Qualificative ou d'une course de la phase finale, son kart serait pesé seul et au poids du kart serait ajouté celui du Pilote enregistré à l'issue des Essais Qualificatifs.

c) Aucune matière ou substance solide, liquide, gazeuse ou de quelque nature que ce soit, ne pourra être ajoutée à un kart, y être posée ou en être ôtée avant le Pesage (sauf par un Commissaire Technique dans le cadre de ses activités officielles).

d) Seuls les Commissaires Techniques et les Officiels peuvent pénétrer dans la Zone du Pesage. Aucune intervention, quelle qu'elle soit, n'est autorisée dans cette Zone, à moins qu'elle n'ait été permise par ces Officiels.

e) Un kart ou un Pilote ne peuvent pas quitter la Zone du Pesage sans l'autorisation du Délégué Technique de la CIK-FIA (ou du Commissaire Technique).

f) Toute infraction aux présentes dispositions relatives au Pesage des karts pourra entraîner l'application d'une pénalité au Pilote et kart concernés.

g) L'Organisateur disposera la balance sous un abri à l'entrée du Parc Assistance «Arrivée» et devra prévoir un personnel suffisant pour assurer la mise en place du kart sur la balance. Les Mécaniciens seront tenus à l'écart des karts jusqu'à ce que la Procédure de Pesage de leur kart soit terminée.

h) Si le poids d'un Pilote et de son kart est inférieur à celui spécifié dans le Règlement Technique, le résultat sera communiqué par écrit au Concurrent, et le kart et son Pilote seront disqualifiés de la séance d'Essais Qualificatifs ou de la Manche Qualificative concernées ou, s'agissant d'une Course de phase finale, au minimum classés dernier (le cas échéant, sans attribution de point au Championnat).

i) L'Organisateur devra prévoir des poids certifiés pour le calibrage de la balance.

12 - Numéros de compétition et nom du Pilote

A. Les numéros de compétition seront conformes aux dispositions de l'Article 2.24 du Règlement Technique.



B. Le nom du Pilote doit être inscrit sur chaque carrosserie latérale et être facilement lisible, conformément à l'Article 2.24 du Règlement Technique. En Championnats du Monde FIA Karting, il doit en outre apparaître en grandes lettres brodées sur la combinaison, dans le haut du dos et sur chacune des jambes.

C. Le drapeau de la nationalité du Pilote sera celui équivalant à la nationalité de sa licence, sauf en Championnats du Monde FIA Karting, où la nationalité du Pilote sera celle qui équivaut à la nationalité de son passeport.

13 - Accès au Paddock

Dès leur arrivée, les Concurrents et Concurrents/Pilotes engagés devront se présenter au Secrétariat de l'Organisateur pour leur identification (suivant la réglementation des championnats concernés).

Il leur sera remis:

- a) 1 laissez-passer Concurrent (si le Concurrent n'est pas le Pilote lui-même),
- b) 1 laissez-passer Pilote (par Pilote inscrit),
- c) 2 laissez-passer Mécanicien (par Pilote inscrit), dont un donnant accès aux Parcs d'Assistance,
- d) 1 laissez-passer Invité (par Pilote inscrit), donnant accès au Paddock,
- e) 1 laissez-passer Véhicule «Paddock» (par Concurrent inscrit),
- f) 1 laissez-passer Véhicule «non-Paddock» (par Concurrent inscrit si le Concurrent n'est pas le Pilote lui-même),
- g) 1 laissez-passer Véhicule «non-Paddock» (par Pilote inscrit).

Seuls les Concurrents engagés auront un espace attribué dans le Paddock (une surface gratuite par Pilote engagé de 6 x 9 m).

Les Concurrents ne pourront occuper que les emplacements de Paddock qui leur auront été attribués et qui auront été désignés par la CIK-FIA. Tout Concurrent ne respectant pas cette réglementation se verra expulsé du Paddock et disqualifié de la Compétition.

Aucune modification ne pourra être apportée au plan du Paddock établi par la CIK-FIA. Dès l'ouverture du Paddock aux Concurrents (conformément aux règlements des championnats concernés) durant la semaine où se déroule la manifestation, l'Organisateur mettra à disposition le personnel nécessaire pour assurer le respect du plan du Paddock. Tous les accès au Paddock doivent être contrôlés dès le début de la manifestation.

L'Organisateur pourra délivrer des laissez-passer Visiteurs payants sur base d'un tarif maximum (40 Euros) déterminé par la CIK-FIA pour l'accès au Paddock, mais sans véhicule.

Toutes les personnes détenant un laissez-passer permanent délivré par la CIK-FIA pour l'année en cours auront libre accès au Paddock, mais sans véhicule.

Il existe 4 types de laissez-passer permanents CIK-FIA:

- «Trade»
- «Media»
- «Guest»
- «Official».



14 - Accès au Parc Assistance «Départ»

Seuls le Pilote et son Mécanicien porteur du laissez-passer requis («Mécanicien A») sont autorisés à pénétrer dans le Parc Assistance «Départ», avec le kart du Pilote.

15 - Carburant

Dans le cadre de certains Championnats, l'essence pourra être fournie par un seul et même Pétrolier à la suite d'un appel d'offres réalisé par la FIA.

16 - Briefing

Assister au Briefing est obligatoire. Tout Concurrent et tout Pilote n'étant pas présent au Briefing se verra infliger une amende obligatoire de 125 Euros qui devra être payée aux Commissaires Sportifs de la CIK-FIA avant que le Concurrent et le Pilote ne soient autorisés à poursuivre la manifestation.

17 - Nombre de karts autorisés en piste

~~Le nombre des karts autorisés en piste (sur circuits courts) est limité à 34 pour la phase finale, 36 pour les Essais Qualificatifs et les Manches Qualificatives et 51 pour les Essais Libres.~~

18 - Déroulement d'une Compétition de Championnat FIA Karting

Toute Compétition de Championnat CIK-FIA se composera d'Essais libres, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives et d'une phase finale.

Dans tous les cas, l'usage des transpondeurs est obligatoire.

18A - Essais Libres

Sauf réglementation particulière, l'horaire de la Compétition devra prévoir des Essais Libres pour chaque catégorie.

Ils seront réservés aux Pilotes engagés dans le Championnat et aux Pilotes Wild Card.

Ces Pilotes doivent avoir satisfait aux Vérifications Sportives et Techniques. Si le nombre des Pilotes est inférieur à 102, ils sont répartis au minimum en deux séries pour les numéros pairs et impairs. S'il est supérieur à 102, trois séries en nombre égal si possible doivent être prévues.

18B - Essais Qualificatifs

~~Les Pilotes ayant satisfait au Contrôle Technique sont répartis en séries égales si possible, par tirage au sort en présence d'au moins un Commissaire Sportif. Une séance de 8 minutes par série est prévue. Chaque série comprendra un nombre maximum de 36 Pilotes. Lors de la séance, le Pilote prendra le départ au moment de son choix. Tout Pilote ayant franchi la ligne tracée à la sortie de l'aire de départ sera considéré comme ayant pris le départ et son temps sera pris en compte, quelles que soient les circonstances. Tous les tours complets sont pris en compte. Le temps retenu est celui du meilleur tour effectué lors de la séance. En cas d'ex æquo, le 2^e meilleur temps accompli sera déterminant, et ainsi de suite en cas de nouvel ex æquo. Le classement final des Essais Qualificatifs sera établi comme suit:~~

~~– S'il y a une seule série: la grille sera déterminée dans l'ordre des temps les plus rapides réalisés par chaque Pilote.~~

~~– S'il y a deux séries et si le meilleur temps de la série la moins rapide ne dépasse pas 101% du meilleur temps réalisé dans la série la plus rapide: le classement sera déterminé par l'ordre des temps les plus rapides réalisés par chaque Pilote.~~

~~– S'il y a deux séries et si le meilleur temps de la série la moins rapide dépasse 101% du meilleur temps réalisé dans la série la plus rapide: 1^{ère} place au meilleur temps de la 1^{ère} série (meilleur~~



temps absolu), 2^e place au meilleur temps de la 2^e série, 3^e place au 2^e meilleur temps de la 1^{ère} série, 4^e place au 2^e meilleur temps de la 2^e série, 5^e place au 3^e meilleur temps de la 1^{ère} série, et ainsi de suite.

– S'il y a trois séries et si le meilleur temps de la série la moins rapide ne dépasse pas 101% du meilleur temps réalisé dans la série la plus rapide: le classement sera déterminé par l'ordre des temps les plus rapides réalisés par chaque Pilote.

– S'il y a trois séries et si le meilleur temps de la série la moins rapide dépasse 101% du meilleur temps réalisé dans la série la plus rapide: 1^{ère} place au meilleur temps de la 1^{ère} série (meilleur temps absolu), 2^e place au meilleur temps de la 2^e série, 3^e place au meilleur temps de la 3^e série, 4^e place au 2^e meilleur temps de la 1^{ère} série, 5^e place au 2^e meilleur temps de la 2^e série, et ainsi de suite.

– Et ainsi de suite selon le même principe s'il y a davantage de séries.

Si aucun temps n'est pris en compte pour un Pilote, il prendra le départ en fin de grille. Si plusieurs Pilotes sont dans cette situation, leur position de départ sera tirée au sort. Tout arrêt d'un Pilote en Zone de Réparations ou en Parc d'Assistance sera définitif. En aucun cas il ne lui sera permis de repartir.

Pour la catégorie Superkart, voir réglementation particulière.

18C - Manches Qualificatives

– Chaque Manche Qualificative aura une longueur d'environ 10 ou 15 km selon la catégorie d'âge des Pilotes (Juniors/Seniors).

– Pour les Manches Qualificatives, les points seront attribués comme suit: 0 point au 1^{er}, 2 points au 2^e, 3 points au 3^e et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place. Si un Pilote ne prend pas le départ d'une des Manches, il lui sera crédité un nombre de points égal au nombre des participants plus 1 (dans le Cas A: 36 participants ou moins) ou égal au nombre de participants des groupes A et B plus 1 (dans le Cas B: 37 participants et plus).

Si un Pilote s'est vu présenter le drapeau noir ou a été disqualifié, il lui sera crédité un nombre de points égal au nombre de participants plus 2 (dans le Cas A: 36 participants ou moins) ou égal au nombre de participants des groupes A et B plus 2 (dans le Cas B: 37 participants et plus).

– Tout Pilote qui n'aura pas effectué la totalité des tours prévus, même s'il n'a pas terminé la Manche Qualificative, sera classé selon le nombre de tours qu'il aura réellement effectués.

À l'issue des Manches Qualificatives, un classement intermédiaire sera établi. En cas d'ex æquo entre deux ou plusieurs Pilotes, ils seront départagés en fonction de leur classement aux Essais Qualificatifs.

Les 34 premiers Pilotes classés seront qualifiés pour la phase finale.

Cas A: 36 participants ou moins – Trois Manches Qualificatives minimum seront courues avec tous les Pilotes. Les grilles de départ de chacune des Manches seront établies sur base des résultats des Essais Qualificatifs.

Cas B: 37 participants et plus – À l'issue des Essais Qualificatifs, les Pilotes seront répartis dans minimum quatre groupes pour les Manches Qualificatives. Le nombre de Pilotes par groupe sera de 18 maximum. Chaque groupe devra concourir contre tous les autres groupes.



À titre d'exemple, dans le cas d'une répartition des Pilotes dans 4 groupes, le Pilote classé 1^{er} aux Essais Qualificatifs partira dans le groupe A, le 2^e dans le groupe B, le 3^e dans le groupe C, le 4^e dans le groupe D, le 5^e dans le groupe A, le 6^e dans le groupe B, le 7^e dans le groupe C, le 8^e dans le groupe D, et ainsi de suite.

Chacun des quatre groupes mentionnés ci-dessus va concourir contre les autres groupes, c'est-à-dire: A contre B, A contre C, A contre D, B contre C, B contre D et C contre D, soit un total de six Manches Qualificatives.

18D - Phase finale (suivant la réglementation des championnats concernés):

Finale, 34 Pilotes y participeront (25 ou 30 km selon les catégories d'âges). La Grille de Départ est déterminée en fonction du classement intermédiaire établi à l'issue des Manches Qualificatives.

Lors de la Finale, tout Pilote en passe d'être doublé ou qui a été doublé par le Pilote en tête de la course pour quelque raison que ce soit se verra présenter le drapeau bleu et rouge (double diagonale) avec son numéro. Il devra obligatoirement rejoindre la balance dans le Parc Fermé et sera classé selon le nombre de tours qu'il aura réellement effectués.

19 - Classements

Cas A) Le classement d'un Championnat FIA Karting couru sur une seule Compétition sera celui de la Finale.

Le titre du Championnat FIA Karting sera attribué au Pilote vainqueur de la Finale.

Si la Finale est interrompue en application de l'Article 2.21 des Prescriptions Générales sans pouvoir repartir et si moins de 75% de la distance prévue ont été couverts, le titre du Championnat FIA Karting ne sera pas attribué.

Cas B) Le classement d'un Championnat FIA Karting composé d'une série de Compétitions sera établi comme suit: chaque Pilote pourra totaliser 80% des résultats, arrondis au chiffre le plus proche, soit:

si le nombre de Compétitions est inférieur à 3, toutes les Compétitions seront retenues.

si le nombre de Compétitions est compris entre 3 et 7, le plus mauvais résultat obtenu dans les classements intermédiaires (établis à l'issue des Manches Qualificatives) ainsi que le plus mauvais résultat obtenu lors des Finales seront décomptés.

si le nombre de Compétitions est compris entre 8 et 12, les deux plus mauvais résultats obtenus dans les classements intermédiaires (établis à l'issue des Manches Qualificatives) ainsi que les deux plus mauvais résultats obtenus lors des Finales seront décomptés.

Un résultat nul consécutif à une disqualification ne pourra pas être décompté.

Le titre du Championnat FIA Karting sera attribué au Pilote qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

À chaque Compétition, le classement intermédiaire (établi à l'issue des Manches Qualificatives) donnera lieu à une attribution de points aux 10 premiers Pilotes classés, selon le barème suivant: 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.



À chaque Compétition, la Finale donnera lieu à une attribution de points aux 15 premiers Pilotes classés, selon le barème suivant : 25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Si une course est interrompue en application de l'Article 2.21 des Prescriptions Générales sans pouvoir repartir et si moins de 2 tours ont été couverts, aucun point ne sera attribué. Si plus de 2 tours et moins de 75% de la distance prévue ont été couverts, la moitié des points prévus sera attribuée. La totalité des points sera attribuée si 75% ou plus de la distance prévue ont été couverts.

20 - Classement du «Rookie of the Year» - catégorie OK

Récompenser le «Rookie of the Year» ayant marqué le plus grand nombre de points, en tenant compte de tous les résultats obtenus lors de sa participation au Championnat du Monde FIA Karting – OK et au Championnat d'Europe FIA Karting – OK avec des restrictions pour les Pilotes participant pour la première année à un Championnat Senior FIA Karting et n'ayant pas plus de 16 ans (atteignant leur 15ème anniversaire le 1er janvier).

À chaque Compétition, le classement intermédiaire (établi à l'issue des Manches Qualificatives) donnera lieu à une attribution de points aux 10 premiers Pilotes classés, selon le barème suivant: 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

À chaque Compétition, la Finale donnera lieu à une attribution de points aux 15 premiers Pilotes classés, selon le barème suivant: 25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Un résultat nul consécutif à une disqualification ne pourra pas être décompté.

21 - Ex æquo entre Pilotes

Si deux ou plusieurs Pilotes terminent la saison avec le même nombre de points, la place plus élevée au Championnat FIA Karting se disputant sur une série de Compétitions sera attribuée (dans l'un ou l'autre cas):

a) au titulaire du plus grand nombre de premières places aux Finales ou à la Course 1 et la Course 2 (selon le format de la Compétition);

b) si le nombre de premières places est le même, au titulaire du plus grand nombre de secondes places aux Finales ou à la Course 1 et la Course 2 (selon le format de la Compétition);

c) si le nombre de secondes places est le même, au titulaire du plus grand nombre de troisièmes places aux Finales ou à la Course 1 et la Course 2 (selon le format de la Compétition), et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un vainqueur se dégage;

d) si l'égalité demeure parfaite, la meilleure place lors de la Course Finale de la dernière Compétition sera décisive.

22 - Jumelage de deux catégories

Dans le cadre des Championnats FIA Karting, le jumelage de 2 catégories de Groupes différents peut être admis lorsque le nombre minimum de Pilotes (15 par catégorie) n'a pas été atteint. Le nombre minimum de Pilotes au jumelage devra être de 15. La catégorie la plus puissante, dans le respect des règlements en vigueur, partira en tête sur la grille de départ pour les Manches Qualificatives et Finales. À l'arrivée de la Finale, il sera procédé à un classement séparé. En aucun cas, les catégories Junior et Senior ne pourront être jumelées.



23 - Publicité

Un Organisateur ne peut imposer une publicité sur les fonds des numéros de compétition qu'avec l'accord exprès de la CIK-FIA.

Ces inscriptions publicitaires sur les fonds des numéros de compétition ne devront pas dépasser 20 cm de largeur sur 5 cm de hauteur au-dessus ou au-dessous du numéro.

Tout le matériel de publicité (bannières, panneaux, etc.) exposé dans le périmètre du circuit devra préalablement avoir été approuvé par la CIK-FIA pour des raisons de sécurité. Toute peinture sur le revêtement du circuit, autre que celle délimitant les bords de la piste et déterminant la grille de départ, est interdite pour des raisons de sécurité.

24 - Application et interprétation des Prescriptions Générales et Spécifiques

En cas de différend relatif à l'interprétation des Prescriptions, seule la CIK-FIA est qualifiée pour prendre une décision, sans préjudice du droit d'appel, conformément au Code.

25 - Réclamations et Appels

~~Les réclamations ne peuvent être présentées que par le Concurrent. Elles devront être remises sous forme écrite au Directeur de Course ou à son adjoint dans les 10 minutes qui suivent l'affichage des résultats des Essais Qualificatifs et Manches Qualificatives et dans les 30 minutes qui suivent l'affichage du classement des Courses de la phase finale. Elles seront accompagnées de la caution prévue par la CIK-FIA, s'élevant à 850 Euros ou équivalent. La caution peut être payée dans la monnaie de l'ASN organisatrice ou une des monnaies suivantes: francs suisses, dollars américains et Euros.~~

~~À défaut du Directeur de Course ou du Directeur adjoint, elles doivent être présentées à un Commissaire Sportif de la Compétition.~~

Conformément à l'Article 12.2 du Code Sportif International, les pénalités en temps infligées par le Collège des Commissaires Sportifs pour des infractions aux Règlements sont insusceptibles d'appel.

~~La caution sera remboursée si la réclamation est jugée fondée. Le jugement rendu par les Commissaires Sportifs, conformément à l'Article 13 du Code, pourra faire l'objet d'un appel en vertu des dispositions du Code (Article 14).~~

~~Dans le cadre des Championnats du Monde FIA Karting, le montant de caution d'appel est de 6'000 Euros.~~

26 - Amendes

~~Une amende peut être infligée à tout Concurrent, Pilote, assistant ou Organisateur qui ne respectera pas les prescriptions des officiels de la Compétition. Une amende peut être infligée par la CIK-FIA, sur décision collégiale des Commissaires Sportifs de la Compétition.~~

~~Toutes les amendes doivent être payées à la CIK-FIA dans un délai de 96 heures après avoir été infligées. Toutefois, les amendes jusqu'à 700 Euros devront être payées immédiatement par carte de crédit.~~

27 - Pénalités

~~Dans les Championnats FIA Karting se déroulant sur plusieurs Compétitions ou sur une Compétition précédée de sélections, les Commissaires Sportifs d'une Compétition auront la~~



~~possibilité de tenir compte des pénalités infligées aux Pilotes lors des Compétitions précédentes du même Championnat.~~

~~Dès le lendemain de la Compétition, le Président du Collège des Commissaires Sportifs de chaque Compétition communiquera au Secrétariat de la CIK-FIA la liste des pénalités infligées par le Collège. Le Secrétariat de la CIK-FIA portera cette liste à la connaissance du Président du Collège de la Compétition suivante.~~

28 - Dispositions protocolaires

- Les pages de couvertures du Règlement Particulier et du programme de la Compétition, les feuilles officielles de classement, ainsi que les affiches, porteront en évidence le titre du Championnat FIA Karting (ou Coupe ou Trophée), avec le logo FIA Karting, le logo de l'ASN et, si l'ASN n'est pas organisatrice elle-même, le logo de l'Organisateur délégataire.

- Le programme et les listes des résultats devront obligatoirement mentionner les nom, prénom et nationalité des Pilotes, le nom et la nationalité des Concurrents, les marques du matériel utilisé (châssis-moteur-pneus) et les numéros de course.

- Les préparatifs précédant le départ de la phase finale seront, dans la mesure du possible, précédés d'un cérémonial (présentation des Pilotes, etc.).

- La cérémonie de la proclamation du vainqueur sera soigneusement préparée et le matériel suivant doit être prévu de la manière suivante:

* un podium de grandes dimensions revêtant les logos de la CIK-FIA, de l'ASN et, si l'ASN n'est pas organisatrice elle-même, de l'Organisateur délégataire (voir Annexe 12 au Règlement des Circuits, Partie 1);

* le 3^e, le 2^e et le vainqueur de la Compétition monteront successivement sur le podium;

* l'hymne national du Pilote vainqueur sera joué et le drapeau national des trois premiers sera hissé (la nationalité du Pilote étant celle de l'ASN ayant émis sa licence, sauf pour les Championnats du Monde FIA Karting, où la nationalité civile du Pilote prévaudra);

* une coupe au minimum sera remise aux Pilotes.

29 - Droits de tournage et d'images animées de la FIA

La couverture des Compétitions comptant pour les Championnats de FIA Karting doit être équitable et impartiale, conformément à l'Article 2.28 des Prescriptions Générales de la FIA.

30 - Carénage avant et Kit de montage de carénage avant

Dans tous les Championnats, Coupes et Trophées FIA Karting (Superkart excepté), l'utilisation d'un carénage avant homologué et du kit de montage de carénage avant homologué de la période d'homologation de la carrosserie 2015 – 2020 est obligatoire.

Dans le cadre de l'appel d'offres lancé par la FIA, le Conseil Mondial du Sport Automobile de la FIA a décidé de désigner KG s.a.s. en tant que fournisseur exclusif d'un kit de montage de carénage avant homologué pour les saisons 2018, 2019 et 2020.

Pour chaque pilote et pour chaque kit de montage de carénage avant commandé, le prix proposé par KG s.a.s. est de 20,30 €/kit (hors taxes) pour les Championnats, Coupes et Trophées mentionnés ci-dessus.



Adresse de KG s.a.s. de Pierluigi Giacoletto & C. :
M. Davide GAGGIANESI
Viale America 1
10081 CASTELLAMONTE - ITALIE
- Téléphone : +39/01 24 51 71 77
- E-mail : kg@kgkarting.it

Le dispositif de mesure MiniRAE Lite de la société «RAE Systems Inc. (USA)» sera utilisé lors des Essais Qualificatifs, des Manches Qualificatives et de la phase finale pour contrôler la conformité du carénage avant au règlement.

La mesure de COV du carénage avant ne peut dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution du carénage avant, par exemple du fait de l'utilisation d'un spray nettoyant, doit être évitée, ceci pouvant entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si, suite au contrôle, il est établi que le carénage avant n'est pas conforme au règlement, le Pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la Pré-grille : par conséquent il n'y aura aucune participation à la partie correspondante de la Compétition (Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et phase finale). Les réclamations contre cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et les appels à cet égard n'ont pas d'effet suspensif.

31 - Fond de Prix

~~Chaque ASN dont un ou plusieurs Pilotes s'est/se sont engagé(s) à un Championnat, Coupe ou Trophée FIA Karting devra verser à la CIK-FIA 273 Euros pour alimenter le Fonds de Prix commun récompensant les Championnats FIA Karting.~~

32 - Echappements - Appel d'offres

a) Moteur OK

Dans le cadre de l'appel d'offres pratiqué par la FIA, le Conseil Mondial du Sport Automobile de la FIA a décidé de désigner ELTO Racing comme fournisseur exclusif au cours des saisons 2019, 2018 et 2019:

- pour la fourniture des échappements dans le cadre du Championnat du Monde FIA Karting - OK, du Championnat d'Europe FIA Karting - OK et du Championnat d'Asie-Pacifique FIA Karting - OK.

Pour chaque Pilote et pour tout échappement commandé, le prix proposé par Elto Racing est de 180 €/pièce (HT) pour les Championnats, Coupes et Trophées mentionnés ci-dessus. Les échappements doivent être commandés à l'avance auprès d'Elto Racing, dans un délai minimum de deux semaines avant la Compétition concernée.

Coordonnées de Elto Racing : Elto Racing, M. Eligio TORREGIANI, Via Mario Ricci 10, 61122 PESARO - ITALIE

- Tél.: +39/0721 200 166

- Fax : +39/0721 202 201

- E mail : amministrazione@eltoracing.it

b) Moteur OK-Junior

Dans le cadre de l'appel d'offres pratiqué par la FIA, le Conseil Mondial du Sport Automobile de la FIA a décidé de désigner ELTO Racing comme fournisseur exclusif au cours des saisons 2019, 2020 et 2021:



- pour la fourniture des échappements dans le cadre du Championnat du Monde FIA-Karting - Junior, du Championnat d'Europe FIA Karting - Junior et du Championnat d'Asie-Pacifique FIA Karting - Junior.

Pour chaque Pilote et pour tout échappement commandé, le prix proposé par Elto Racing est de 180 €/pièce (HT) pour les Championnats, Coupes et Trophées mentionnés ci-dessus. Les échappements doivent être commandés à l'avance auprès d'Elto Racing, dans un délai minimum de deux semaines avant la Compétition concernée.

Coordonnées de Elto Racing : Elto Racing, M. Eligio TORREGIANI, Via Mario Ricci 10, 61122 PESARO - ITALIE

- Tél.: +39/0721 200 166

- Fax : +39/0721 202 201

- E mail : amministrazione@eltoracing.it